

TARIF AGENT ET SALAIRES

LES EMPLOYEURS DÉCIDENT SEULS, LES AGENTS PAIENT

ANGANE : UN DROIT STATUTAIRE SUPPRIMÉ PAR UNE NOTE SECRÈTE...

Par la voix de l'ANGANE, les employeurs de la branche des IEG ont annoncé par courrier à des retraités la suspension de leur tarif particulier.

Sur quelle base ? Aucun texte statutaire, aucun accord, aucune décision publiée. Seulement une note interne qui, selon l'ANGANE elle-même, « ne peut pas être diffusée ».

Pour s'informer, les intéressés sont renvoyés vers le site du Secrétariat du Groupement des Employeurs (SGE IEG). Or ce site n'est plus accessible. On demande donc aux agents et aux retraités de respecter une règle qu'ils n'ont aucun moyen de connaître. L'ANGANE ose même affirmer que les organisations syndicales sont « régulièrement informées » de ces règles.

C'est totalement faux !!!

La FNME-CGT n'a jamais été informée. Les employeurs fixent seuls leurs propres règles, en dehors du cadre statutaire et sans aucun dialogue social. Le tarif particulier n'est pas un avantage que l'on retire par une note interne. C'est un droit statutaire, acquis par le travail.

La FNME-CGT exige :

- La diffusion de la note invoquée par l'ANGANE et toutes les règles décidées seuls unilatérale ;
- Le rétablissement immédiat avec effet rétroactif du tarif particulier pour toutes les personnes concernées.

SALAIRES : L'INFLATION GALOPE, LE SNB RESTE EN SYNCOPÉ...

Au 1er janvier 2026, les employeurs ont fixé seuls, par recommandation patronale, une augmentation générale de 0,5 %. Ils s'appuyaient sur une prévision d'inflation de 1,3 %. **La réalité est tout autre : l'inflation atteint 3,1 % pour septembre 2026, soit plus du double de leur hypothèse.**

Carburants, transports, courses : ce sont les dépenses contraintes qui flambent. Cette année, les agents perdent encore pouvoir. Depuis plus de dix ans, les revalorisations du Salaire National de Base (SNB) ne compensent qu'une partie de l'inflation. Depuis 2017, la grille a décroché de plus de 12 % et atteindra plus de 14% vu les prévisions de l'inflation 2027.

Pendant ce temps, les grands énergéticiens de la branche affichent des résultats financiers solides. La richesse existe. Elle est produite par les électriciens et les gaziers.

Le 11 juin 2026, en CPPNI, les quatre fédérations représentatives ont demandé la réouverture des négociations salariales de branche. En CPPNI de ce jour, les employeurs indiquent ne pas avoir mandat...

La FNME-CGT exige :

- Un rattrapage du SNB 2025/2026 de 2,7% soit a minima un NR pour toutes et tous ;
- Une augmentation du SNB 2027 au moins égale à l'inflation prévue à 1,8% à date ;
- Une revalorisation des pensions au même niveau ;
- L'intégration d'une clause de revoyure permettant de comparer inflation prévisionnelle et inflation réelle pour assurer le maintien du pouvoir d'achat des agents.

Le dialogue social ne se résume pas à des employeurs qui décident seuls. Les salaires ne sont pas une variable d'ajustement. Sans les électriciens et les gaziers, sans les femmes et les hommes, le secteur n'est rien.

AVEC LA FNME-CGT : MOBILISONS-NOUS POUR NOS DROITS ET NOS SALAIRES !

I
N
F
O
R
M
A
T
I
O
N